

Compte-rendu comité de pilotage ERASMUS

Vendredi 15 mai 2025 à 15h00

Membres présents : M. FORTIN, Mme MONTABORD, Mme TOUDERT, M. LAPOSTE, Mme ROLLAND, Mme LABRY, Mme BOUVET.

Secrétaires de séance : Mme LABRY, Mme BOUVET.

1. Organisation de la restauration lors des mobilités

- **Elèves** : toujours hébergement en pension complète, du premier au dernier jour.
- **Enseignants accompagnateurs** : toujours en demi-pension (repas du soir + nuit + petit-déjeuner à l'hôtel compris) du samedi soir d'arrivée au samedi matin du départ.

2. Gestion de la régie

- Une régie commune est confiée aux enseignants accompagnateurs.
- Pour la première fois, la réserve d'une régie d'avance a été insuffisante. La responsabilité pécuniaire personnelle du professeur est alors engagée comme cela est indiquée sur le document que Mme GAUTIER fait signer à chaque régisseur avant la mobilité. Pour cette mobilité, il se trouve qu'un malentendu a été installé à propos du repas du soir, le carnet de voyage diffusé par le prestataire n'indiquant pas que l'hébergement fonctionnait sous le régime de la demi-pension. Tout cela va être revu avec le prestataire.
- Un tableau de suivi partagé est mis en place pour éviter tout dépassement des montants alloués. Il sera désormais disponible dans l'espace Tribu. Prévoir un ordinateur ou une tablette lors de la mobilité pour pouvoir remplir ce fichier au fur et à mesure.

15h20 : arrivée de Mme ROLLAND

- En cas de risque d'épuisement des fonds de la régie, il convient de prendre contact avec le chef d'établissement ou la secrétaire générale.
- Tous les justificatifs doivent être conservés et transmis.
(cf. note spécifique sur les régies)
- Lors d'une mobilité, nécessité de communication entre accompagnateurs en fin de chaque semaine.

3. Charte établissement de la mobilité élèves

- Une charte ERASMUS est en cours d'élaboration. Il s'agit d'associer des éléments issu de la charte d'un lycée voisin reconnu pour ses bonnes pratiques et de la charte rédigée par Mme Montabord.
- Le système des avances est maintenu mais il faut très sérieux en retour. Monsieur Fortin rappelle que dans de nombreux lycées, les accompagnateurs avancent les frais et sont remboursés après.
- Si un jour un accompagnateur doit avancer des frais, exceptionnellement et uniquement après accord du chef d'établissement ou de la secrétaire générale, le remboursement sera effectué sous 3 semaines après transmission des justificatifs.

15h55 : départ de Mme BOUVET

- L'article 3 précise le rôle des différents acteurs des mobilités.
- Les coordonnateurs assurent le suivi complet de la mobilité, du montage au bilan.
- Les accompagnateurs maintiennent le lien avec les référents des établissements partenaires (Malte, Espagne, Pays-Bas).
- **Calendrier** : la version modifiée de la charte sera soumise au vote du Conseil d'administration du 16 juin 2025.

4. Projets soumis au vote du C.A du 16 juin 2025

Mobilités soumises au vote : mobilités de novembre (3 semaines) – inscriptions dès septembre.

- TAGORA / TMA à Zwolle et TMHR à Lérida

Mobilités soumises au vote de principe :

- Elèves à besoins particuliers (CAP) à Zwolle
- 1STHR à Zadar (avec visite préparatoire avant la Toussaint)
- 1MCV à Zwolle ou au Portugal
- Projet de partenariat Action Clé 2 avec :
 - Pays-Bas (Deltion College), Belgique, Italie, Allemagne, France
 - Démarrage prévu en septembre 2026 (dépôt : appel à projets février 2026)
 - Thématique : Intelligence Artificielle (langue de travail : anglais)

5. Autres volets du programme Erasmus+

- **Mobilités de groupe** : Projet à définir avec un établissement partenaire. Mobilité sur 5 jours, voyage compris.
- **Mobilités de personnels – Réseau NETINVET** :
 - 2 places prioritaires par établissement
 - Possibilité de mobiliser jusqu'à 4 personnes en cas de désistement d'autres établissements
 - Ces mobilités doivent être ouvertes à tous les personnels : administratifs, CPE, AED, secrétaire générale, etc.

6. Présentation de l'espace Tribu

- Plateforme sécurisée (apps. education) dédiée aux agents du ministère de l'Éducation nationale
- Accessible via smartphone ou ordinateur
- Tous les documents relatifs aux projets Erasmus+ y seront désormais téléversés